

**LA GREFFE, SOURCE DE VIE**

Alors que le don d'organes a été choisi comme "grande cause nationale 2009", les Adhérents de l'Association de prévoyance Alptis¹, en partenariat avec l'Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains du Gard (ADOT 30)², proposent une grande soirée d'information et d'échanges sur le thème de la greffe. La conférence-débat, gratuite et ouverte à tous, aura lieu :

le vendredi 27 février à 18h30, au Myriapole d'Alès.

Les experts présents

- Docteur Monique ANDARY - Responsable du secteur don de moelle, Laboratoire d'immunologie, CHU St-Eloi de Montpellier
- Docteur Laurent MULLER - Médecin anesthésiste-réanimateur, responsable de l'équipe coordination des prélèvements, CHU Carémeau de Nîmes
- Professeur Georges-Philippe PAGEAUX - Responsable médical du programme de transplantation hépatique, CHU St-Eloi de Montpellier
- Professeur Bernard ALBAT - Chef de service chirurgie thoracique et cardiovasculaire, transplantation cardiaque, CHU Arnaud de Villeneuve de Montpellier

En savoir plus sur la greffe et le don d'organes

En 2007, en France, 13 081 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente d'un organe. 4 666 ont été greffées et 227 sont décédées, faute de greffon. Or, un donneur décédé peut sauver jusqu'à 4 vies avec ses organes.

Pour faire face à l'insuffisance persistante d'organes à greffer et ce, malgré la hausse constante des prélèvements depuis 2000, l'Agence de la biomédecine et des associations comme France ADOT se mobilisent pour inciter les Français à donner leur position sur le don d'organes à leurs proches. Car si le consentement présumé est énoncé dans la loi³, la consultation de la famille est obligatoire et sa décision est toujours respectée. En 2007, 28% des non prélèvements font suite à refus des proches. Parler du don d'organes en famille est donc essentiel pour faire connaître sa position.

Pour pallier cette pénurie, l'Agence de la biomédecine envisage également de développer le prélèvement venant de donneurs vivants (reins) et de personnes décédées après un arrêt cardiaque (technique démarrée en France en 2006). En effet, aujourd'hui, 94% des organes greffés proviennent de personnes décédées en état de mort cérébrale alors que ce type de décès ne représente que 1% des décès à l'hôpital.

Source : France ADOT

¹ Alptis compte, parmi ses 170 000 Assurés-Adhérents, 500 Militants qui s'investissent bénévolement dans les Comités locaux. Partout en France, ils organisent tout au long de l'année des manifestations sur des thématiques de santé et de prévention. Gratuites et ouvertes à tous, elles sont animées par des conférenciers reconnus localement dans leur spécialité.

² Reconnue d'utilité publique, l'association France ADOT milite en faveur du don d'organes et de tissus dans le respect de l'éthique (anonymat, gratuité, volontariat). En savoir plus : www.france-adot.org.

³ La loi de Bioéthique du 6 août 2004 stipule que toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps après sa mort en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant (via l'inscription au Registre national des refus).

Contacts Presse

Animateur régional – Gilbert Bianchi - bianchi.gilbert@orange.fr

Présidente du Comité – Chantal Roux: roux.chantal-simone@orange.fr

Organisation des conférences-débats – Brigitte Bardoul : 04 72 36 23 58

Contact Presse Alptis – Chantal Benoist : 01 44 70 75 76

association@alptis.fr - www.alptis.org